

Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)

Document d'analyse pays de la JICA
pour le Sénégal

Octobre 2020

Résumé Exécutif

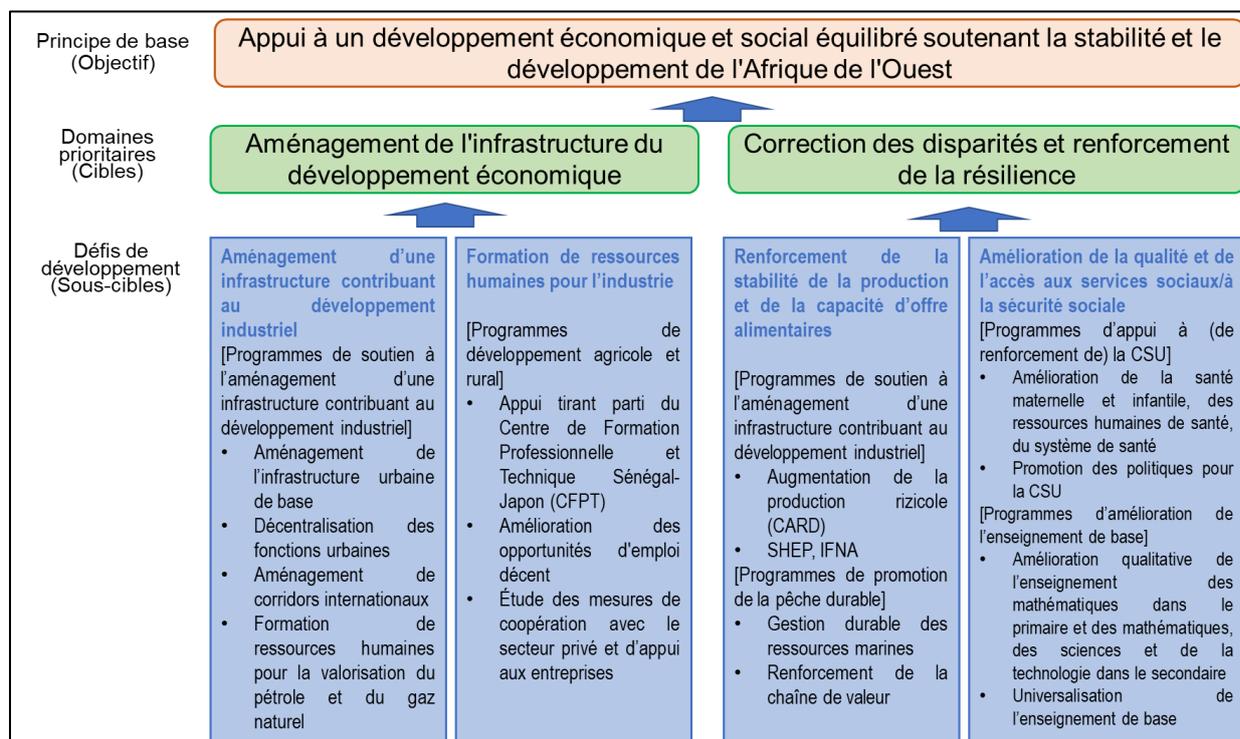
- Du fait de sa remarquable croissance économique ces récentes années, associée à une stabilité politique continue depuis son indépendance, le Sénégal voit son influence relative s'accroître par rapport à ses voisins, qui sont exposés à des risques politiques et de sécurité. Cette stabilité socio-économique¹ du Sénégal est aussi la précondition d'un développement stable de l'Afrique de l'Ouest, en particulier pour les voisins du Sénégal, compte tenu de son effet d'endiguement des risques terroristes internationaux.
- Depuis 2014 le Sénégal poursuit sa solide croissance économique, et engage résolument de nouveaux efforts sur le double front du développement économique et du développement social, en vue d'atteindre l'objectif gouvernemental d'accession au rang de pays émergent en 2035. Ces efforts concernent un large éventail de domaines, parmi lesquels le développement d'une ville nouvelle, de zones économiques spéciales, l'aménagement de nouveaux aéroports, l'amélioration du trafic urbain, l'appui à la création d'entreprises, la numérisation, la sécurité sociale, le développement équitable du territoire ainsi que le développement et le renforcement des frontières.
- Tout en se maintenant dans la voie du développement économique, le deuxième mandat du Président Macky SALL (2019-2024) oriente aussi l'axe des plans de développement en direction du développement social, pour se pencher sur les couches et territoires qui n'ont pas encore bénéficié des réalisations des plans des cinq dernières années (jeunes, femmes, régions).
- Le premier défi concerne d'une part la promotion de l'industrialisation, pour renforcer la durabilité du développement économique, et d'autre part la formation des ressources humaines pour l'industrie, qui joueront le rôle principal dans ce développement. Parallèlement, dans un ciblage continu des couches n'ayant pas bénéficié du développement économique, le deuxième défi concerne les efforts de développement social, en vue de corriger les disparités économiques comme géographiques, et de renforcer la résilience qui permettra d'avoir des réponses flexibles, dans une société sujette à de nombreux changements à caractère exogène résultant du développement économique.
- Le Japon a établi son ambassade à Dakar en 1962, peu de temps après l'accession du pays à l'indépendance (1960). La JICA a établi un bureau de coordination des volontaires japonais en 1980, pour ensuite commencer ses activités en 1989, au titre du Bureau de la JICA au Sénégal, qui gère l'ensemble de ses projets. Un accord de coopération technique a été signé en 2011. Depuis ses débuts en 1976, la coopération de la JICA avec le Sénégal s'est exprimée à travers des moyens humains, tels que l'envoi d'experts, principalement

¹ Les données et analyses de ce document se fondent sur des informations antérieures à Septembre 2020.

dans les domaines des besoins humains de base (santé, éducation et formation professionnelle, eau), de l'agriculture, des pêches et des infrastructures, sans aucune interruption du fait de troubles politiques ou d'autres conflits.

- Au Sénégal, la JICA a pu tisser avec les principaux ministères et administrations des relations solides fondées sur des liens humains, et gagner leur confiance vis-à-vis de la qualité de ses interventions, permettant de constituer de nombreux modèles et actifs de coopération. Elle a également mis en œuvre la diffusion de ces modèles à l'échelon national ainsi que leur large développement en direction d'autres pays d'Afrique francophone à travers des formations en pays tiers.
- Compte tenu des politiques, initiées au cours du deuxième mandat du Président Macky SALL et, exprimées plus récemment dans le PAP2 ajusté et accéléré (PAP2A) lancé en Septembre 2020, la coopération future de la JICA avec le Sénégal a été conçue suivant la structuration à trois niveaux ci-après : Le principe de base « Appui à un développement économique et social équilibré soutenant la stabilité et le développement de l'Afrique de l'Ouest » y est associé aux domaines prioritaires « Aménagement de l'infrastructure du développement économique » et la « Correction des disparités et renforcement de la résilience ».

Les activités se développent alors autour de six programmes basés sur ces éléments.



Structuration de la coopération future (principe de base/domaines prioritaires/défis de développement)

- Suivant le principe de base indiqué plus haut, la JICA visera un appui au développement économique et social équilibré, à travers lequel les résultats obtenus dans les différents domaines prioritaires exerceront des effets mutuels et cycliques. (Dans chacun de ces

domaines, la coopération sera également promue de manière à contribuer aussi à l'aspect genre)

- À cette fin, la JICA pourra utiliser les trois principales modalités de coopération (coopération technique, coopération financière non-remboursable et prêts d'Aide Publique au Développement (APD)) voire y intégrer des financements internationaux, des actions de coopération avec le secteur privé ou des collaborations avec d'autres donateurs, etc., parallèlement au développement et à l'élargissement de la coopération classique qui tirera parti des actifs mentionnés ci-dessus. On peut ainsi considérer qu'il existe au Sénégal un « terreau de coopération » susceptible de constituer des cas pionniers avec de nouvelles méthodes et de nouveaux thèmes de coopération.
- En vue de promouvoir une coopération régionale économique et sociale axée sur le Sénégal, et contributrice au développement et à la stabilité socio-économique de l'Afrique de l'Ouest, la JICA poursuivra le développement de ses activités de coopération régionale, par exemple à travers les formations en pays tiers qui tireront partie des actifs du Sénégal dans différents secteurs (santé, agriculture, pêche, éducation et formation professionnelle, infrastructure, etc.).

FIN

Chapitre 1 Situation actuelle du Sénégal et coopération japonaise

1.1 Situation actuelle du Sénégal

- Le Sénégal est l'un des principaux pays d'Afrique de l'Ouest, région qui forme elle-même un marché de l'ordre de 300 millions de personnes. Dakar, la capitale, constitue un pôle régional d'activités socio-économiques, parmi lesquelles la logistique vers les pays continentaux, en raison de l'emplacement de la ville comme point d'entrée essentiel vers l'espace économique intra régional qui inclut les cinq pays voisins (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie). Au sein de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont il fait partie, le Sénégal dispose de la quatrième plus grande économie parmi les quinze États membres (et se classe au septième rang en terme de population).
- Le Sénégal poursuit sa solide croissance économique depuis 2014, et engage résolument de nouveaux efforts sur le double front du développement économique et du développement social, en vue d'atteindre l'objectif gouvernemental d'accession au rang de pays émergent en 2035. Ces efforts concernent un large éventail de domaines, parmi lesquels le développement d'une ville nouvelle, de zones économiques spéciales, l'aménagement de nouveaux aéroports, l'amélioration du trafic urbain, l'appui à la création d'entreprise, la numérisation, la sécurité sociale, le développement équitable du territoire ainsi que le développement et le renforcement des frontières. Le Sénégal poursuit rapidement ce développement, puisque ces initiatives intègrent l'organisation du Forum mondial de l'Eau prévu pour 2022, le démarrage de la production de gaz et de pétrole à partir de 2023, et l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse en 2026.
- Du fait de sa remarquable croissance économique ces récentes années, associée à une stabilité politique continue depuis son indépendance, le Sénégal voit son influence relative s'accroître par rapport à ses voisins, qui sont exposés à des risques politiques et de sécurité. Cette stabilité socio-économique du Sénégal est aussi la précondition d'un développement stable de l'Afrique de l'Ouest, voisins du Sénégal inclus, compte tenu de son effet d'endiguement des risques terroristes internationaux.
- Le pays présentait en 2018 un taux de croissance économique de 6,4% et un PIB de 23,2 milliards de dollars (Banque mondiale). Ce taux s'était maintenu à 6% minimum entre 2014 et 2018. Le chiffre provisoire pour 2019 est de 5,35 % (Banque mondiale) en raison de la faible croissance agricole résultant de précipitations instables. Les secteurs de la construction, des services et des mines jouent un rôle moteur dans l'économie, notamment avec les investissements préalables au début de la production de pétrole et de gaz naturel, prévue à partir de 2023, et avec le développement de plusieurs zones économiques spéciales (ZES), etc. Antérieurement à l'épidémie à COVID-19, les prévisions de croissance économique annuelle étaient encore de l'ordre de 6 à 7%, avec une haute croissance supérieure à 10% attendue à partir de 2023. En avril 2020, le gouvernement

sénégalais prévoyait une croissance économique de 2,8% pour l'année ; estimation ensuite revue à la baisse face l'amplification de l'épidémie, ramenant ce chiffre à -0,7 % en septembre 2020. Le plus récent rapport du FMI prévoit un taux de croissance économique de 1,1% en 2020, puis un rétablissement économique (même compte tenu d'un démarrage retardé de la production de gaz et de pétrole) à des taux respectifs de 4,0% en 2021, 6,0% en 2022, 12,2% en 2023, 8,1% en 2024 et 6,0 % en 2025 (FMI, juillet 2020).

1.2 Résultats de la coopération japonaise

- Le Japon a établi son ambassade à Dakar en 1962, peu de temps après l'accession du pays à l'indépendance (1960). Le Sénégal a quant à lui installé son ambassade au Japon en 1975. En 1980, la JICA a ouvert au Sénégal un bureau de coordination des volontaires japonais, pour ensuite commencer ses activités en 1989 au titre du Bureau de la JICA au Sénégal, qui gère l'ensemble de ses projets. Un accord de coopération technique a été signé en 2011.
- Depuis ses débuts en 1976, la coopération économique japonaise avec le Sénégal s'est déroulée à travers des moyens humains, tels que l'envoi d'experts, principalement dans les domaines des besoins humains de base (santé, éducation, eau), de l'agriculture, des pêches et des infrastructures, sans aucune interruption par des troubles politiques ou d'autres conflits. Par ce biais, la JICA a pu tisser avec les principaux ministères et administrations des relations solides, fondées sur des liens humains, et gagner une forte confiance vis-à-vis de la qualité de ses interventions, permettant de constituer ainsi de nombreux modèles et actifs de coopération. La diffusion de ces modèles à l'échelon national ainsi que leur large développement en direction d'autres pays d'Afrique francophone ont aussi été mis en œuvre à travers des formations en pays tiers.
- En matière de prêts d'APD, le total des financements octroyés jusqu'en 2016 s'élevait à 51,423 milliards de yens². En 2004, la dette en yens à l'égard du Japon (environ 9,804 milliards de yens) a été annulée dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Au titre des récents prêts en yens, 35,903 milliards ont été octroyés en 2016, à hauteur de 27,463 milliards pour le Projet de construction de l'usine de dessalement de l'eau de mer aux Mamelles, et de 8,44 milliards pour le Programme d'appui à la couverture santé universelle (CSU).
- En matière de coopération financière non remboursable et de coopération technique, les résultats jusqu'à l'année fiscale 2017 indiquaient des montants totaux respectifs de 119,987 milliards de yens et de 50,941 milliards de yens.
- Les principaux projets de coopération financière non remboursable et de coopération

² L'aide publique au développement (APD), recueil de données par pays
<https://www.mofa.go.jp/mofaj/gaiko/oda/files/000367699.pdf>

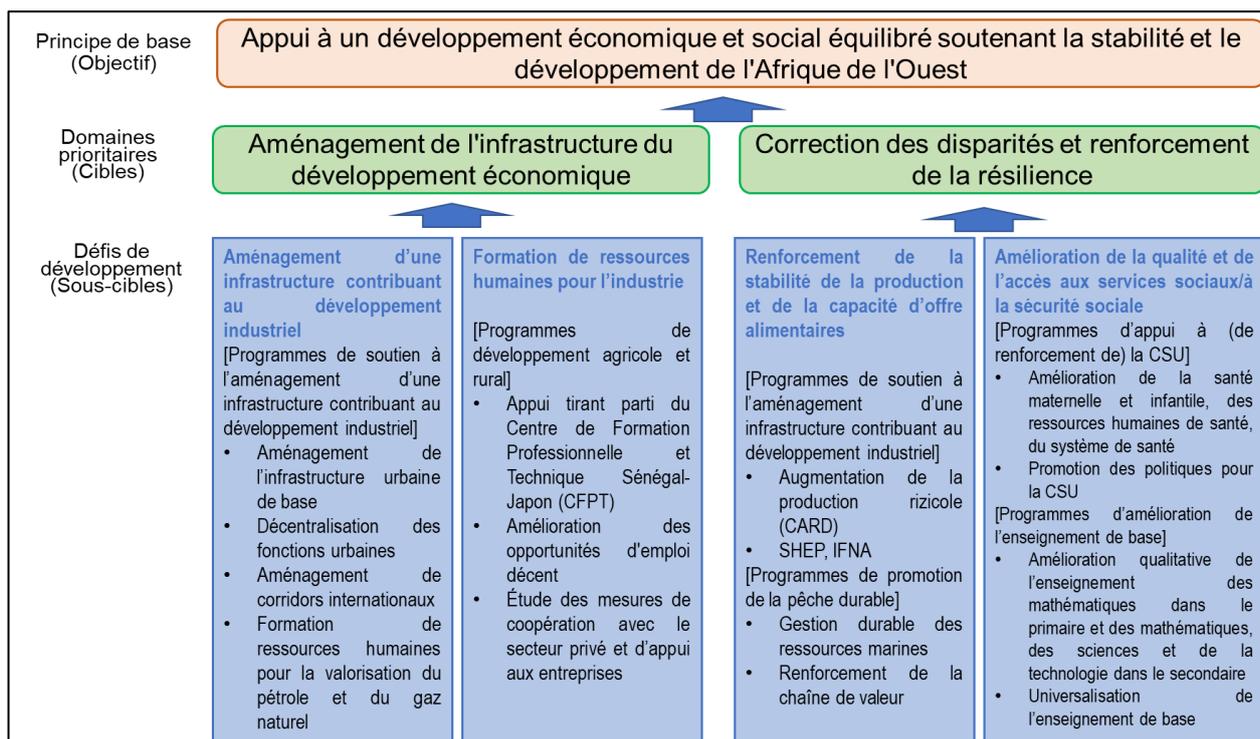
technique comprennent entre autres les suivants :

- ✓ Projet de réhabilitation du Môle 3 du Port de Dakar (2016-2021, 3,971 milliards de yens) ;
 - ✓ Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal (PAPRIZ2, 2016-2021, 927 millions de yens) ;
 - ✓ Projet de Renforcement des Capacités des Petits Producteurs Horticoles (SHEP) (2017-2021, 631 millions de yens) ;
 - ✓ Projet de Renforcement de Capacité pour la Co-gestion des Pêcheries dans les Pays d'Afrique de l'ouest (COPAO, 2019-2023) ;
 - ✓ Projet d'Appui au Renforcement du Système de Santé (PARSS) Phase 2 (2016-2021, 823 millions de yens) ;
 - ✓ Projet d'Amélioration des Apprentissages en Mathématiques à l'Élémentaire (2016-2021, 620 millions de yens) ;
 - ✓ Projet d'Amélioration de la Capacité d'Organisation du CFPT Sénégal-Japon (2017-2021, 564 millions de yens).
 - ✓ Jusqu'en février 2020, dans le cadre de l'Initiative ABE débutée en 2014, 64 jeunes étaient envoyés au Japon et 44 avaient terminé leur formation de niveau Master. Les échanges humains mutuels sont ainsi en progression.
- Concernant le programme de volontariat à l'étranger de la JICA, un accord pour l'envoi de Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) a été signé en 1979, suivi par le démarrage des envois en octobre 1980. L'année 2020 a marqué le 40^e anniversaire de ce programme, qui a ainsi permis l'envoi de 1 160 personnes en tout, faisant du Sénégal le plus grand pays d'accueil de ces volontaires de la coopération en Afrique de l'Ouest francophone. Les domaines concernés couvrent un large horizon, avec notamment l'éducation, le sport, la santé, le développement agricole ou la formation de ressources humaines pour l'industrie. Les activités dans le domaine de la sécurité sociale ciblant les adultes et enfants handicapés ont également commencé en 2017.
 - À l'égard des nouvelles actions du gouvernement sénégalais en faveur du développement, la JICA pourra utiliser ses trois principales modalités de coopération, voire y intégrer des financements internationaux, des coopérations avec le secteur privé ou des collaborations avec d'autres donateurs, etc., parallèlement au développement et à l'élargissement de la coopération classique tirant parti des actifs mentionnés ci-dessus. On peut ainsi considérer qu'il existe au Sénégal un « terreau de coopération » susceptible de constituer des cas pionniers avec de nouvelles méthodes et de nouveaux thèmes de coopération.
 - Par conséquent, la coopération avec le Sénégal porte une signification extrêmement forte, en raison du rapide développement économique et social du pays ainsi que de son positionnement et de son influence vis-à-vis des autres pays de sa région, mais aussi,

compte tenu de ces facteurs, en raison des possibilités de développement dans de nouveaux axes de coopération, basés sur l'expérience cumulée des interventions passées, et sur les possibilités de propagation des résultats de la coopération aux pays voisins.

1.3 Principes de coopération de la JICA avec le Sénégal

- Tout en se maintenant dans la voie du développement économique, le deuxième mandat du Président Macky SALL oriente aussi l'axe des plans de développement en direction du développement social, pour se pencher sur les couches et les territoires qui n'ont pas encore bénéficié des réalisations des plans des cinq dernières années (jeunes, femmes, régions).
- Compte tenu de cet état actuel, le premier défi concerne d'une part la promotion de l'industrialisation, pour renforcer la durabilité du développement économique, et d'autre part la formation des ressources humaines pour l'industrie, qui joueront le rôle principal dans ce développement. Parallèlement, dans un ciblage continu des couches non directement bénéficiaires du développement économique, le deuxième défi concerne les efforts de développement social en vue de corriger les disparités économiques comme géographiques, et de renforcer la résilience qui permettra des réponses flexibles, dans une société sujette à de nombreux changements à caractère exogène résultant du développement économique. En outre, l'administration joue un rôle majeur de coordinateur, au sens absolu du terme, pour l'équilibrage du développement et son couplage au développement économique et social. Les projets doivent donc être mis en œuvre en tenant compte des retombées sociales des résultats du développement, à travers le renforcement des capacités administratives, et ce même dans les actions de coopération existantes.
- La JICA renforcera ainsi la durabilité du développement économique, et associera ses bénéfices au développement social, pour appuyer la matérialisation d'une société équilibrée réductrice des disparités. La coopération traitera ainsi avec soin la voie du développement social, sur lequel le deuxième mandat du Président Macky SALL met l'accent.
- Compte tenu de ces éléments, la coopération de la JICA se structure en trois niveaux, avec le principe de base « Appui à un développement économique et social équilibré soutenant la stabilité et le développement de l'Afrique de l'Ouest », associé aux domaines prioritaires « Aménagement de l'infrastructure du développement économique » et la « Correction des disparités et renforcement de la résilience ».



- La JICA visera un appui au développement économique et social équilibré, dans lequel les résultats dans les différents domaines prioritaires exercent des effets mutuels et cycliques. Dans chacun de ses domaines, la coopération sera également promue de manière à contribuer aussi à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes, à travers l'analyse des défis sous l'angle du genre et l'étude d'actions basées sur cette analyse.

Chapitre 2 Principaux défis de développement et aperçu des activités concrètes de coopération par secteur

2.1 « Domaine prioritaire (cible) : Aménagement de l'infrastructure du développement industriel »

- Ce domaine prioritaire concerne principalement la promotion du développement économique. Concrètement, il s'agit de mettre en place et de développer les infrastructures matérielles et immatérielles (soft) nécessaires au développement industriel, à travers une focalisation sur les infrastructures et les ressources humaines. Ceci permettra de soutenir le développement industriel sénégalais, y compris les PME, et ainsi le développement économique.
- En matière d'amélioration de l'environnement des affaires, la coopération appuiera l'atteinte des objectifs politiques du gouvernement, et s'exercera sur le plan de la création d'entreprises et de la formation professionnelle à l'égard des couches prioritaires pour le gouvernement (les jeunes et les femmes).

2.2 【 Défi de développement : Aménagement d'infrastructures de haute qualité contribuant au développement industriel】

- Les cinq premières années du PSE (PAP1 : 2013-2018) ont vu la progression d'aménagements d'infrastructures de grande envergure intéressant principalement la zone métropolitaine de Dakar : construction d'un nouvel aéroport, déplacement des fonctions de la capitale vers la ville nouvelle de Diamniadio, aménagement de zones économiques spéciales, etc. Il est entendu que les orientations des cinq années suivantes (PAP2 : 2019-2023) consisteront à poursuivre l'aménagement d'infrastructures avec le souci d'un développement social plus équilibré.
- Au Sénégal, la JICA se focalisera sur les projets d'investissements pour les infrastructures, à travers la coopération financière non remboursable ou les prêts d'APD, et favorisera la coopération pour l'aménagement d'infrastructures urbaines et de corridors internationaux, en relation avec la matérialisation d'infrastructures de haute qualité promue par le gouvernement japonais.

Renforcement des fonctions urbaines de la zone métropolitaine de Dakar

- La zone métropolitaine verra la formulation et la mise en œuvre de projets d'aménagement d'infrastructures économiques et sociales conformes au Plan directeur d'urbanisme de Dakar et de ses environs, élaboré avec la coopération de la JICA. La JICA contribuera au renforcement des fonctions urbaines autour de thèmes prioritaires comme l'extension des capacités d'approvisionnement en eau, l'approvisionnement électrique stable, l'amélioration de l'accès intra-urbain et interurbain, etc., qui constituent pour la capitale des problèmes pressants.

Aménagement d'infrastructures régionales et de corridors

- La future croissance économique laisse prévoir une augmentation des besoins de logistique au Sénégal et dans les pays environnants (Mali, etc.), alors que le pays occupe ici une fonction logistique essentielle en tant que porte d'entrée. Le corridor reliant la zone métropolitaine de Dakar aux différents pays, bien que doté de capacités de transport en cours d'amélioration grâce aux coopérations de donateurs réalisées jusqu'ici, présente une grande marge d'amélioration au titre de la logistique dans son ensemble : vieillissement des installations portuaires (quais, etc.) constituant le point de départ du corridor, capacité insuffisante, etc. Dans le passé, la JICA a appuyé l'aménagement du corridor Sud reliant le Sénégal au Mali, et pour en matérialiser les effets synergiques, la coopération pour l'infrastructure économique en vue d'amplifier les capacités de transport du corridor cité plus haut sera importante.

Développement industriel

- Dans le cadre des coopérations inter-entreprises, la JICA pourrait soutenir la venue d'entreprises japonaises au Sénégal, et/ou leur appariement avec des entreprises locales, à travers des projets d'appui aux PME et aux entreprises contribuant aux ODD.
- Ayant énoncé l'objectif de placer le pays parmi les 100 premiers au « Doing Business », pour le classement de la facilité de faire des affaires, le gouvernement sénégalais engage des efforts d'aménagement de l'environnement des affaires avec l'appui des bailleurs du fond. Considérant aussi un éventuel renforcement de cette coopération, la JICA met actuellement en œuvre une étude de collecte et de vérification des informations de base relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires.
- Le gouvernement sénégalais a aussi exprimé des attentes à l'égard d'une double coopération pour la mise en place d'une infrastructure numérique reliée à l'identification de la population, et sur le transfert de technologies dans ce domaine. Des études seront concrètement engagées sur cette future orientation de coopération, en considérant aussi les résultats de l'« Etude sur la promotion des systèmes nationaux d'identification utilisant la technologie numérique en Afrique » conduite en 2020.

2.3 [Défi de développement : Formation des ressources humaines pour l'industrie]

- Depuis l'établissement en 1984 au Sénégal du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon (CFPT), où il y a eu l'aménagement d'installations et d'équipements dans le cadre de la coopération financière non remboursable, ce Centre continue de bénéficier de l'appui de cette dernière et de la coopération technique, par exemple, à travers la formation d'instructeurs ou l'élaboration de programmes d'enseignement. Le CFPT occupe au Sénégal un rôle central comme établissement de formation de ressources humaines techniques de niveau intermédiaire. À travers des activités de coopération tirant parti de l'actif formé par le CFPT, la JICA poursuivra sa contribution à la formation de ressources humaines et à l'amélioration des opportunités d'emploi décent pour les jeunes. Elle appuiera également le pays à atteindre les ODD 4.4 et 8.6, à travers l'étude de nouvelles mesures de contribution au développement industriel et à la création d'emplois, qui combineront la réalisation des politiques gouvernementales d'aménagement de l'environnement des affaires, la formation de ressources humaines pour l'industrie, les partenariats avec le secteur privé, l'appui à la création d'entreprises, etc.
- Le « Projet de Renforcement du Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT) Sénégal-Japon » est mis en œuvre depuis 2017, en tenant compte de la transformation du CFPT en personne morale indépendante. À travers le renforcement du système de gestion du centre, l'amélioration continue des programmes d'enseignement, etc., cette coopération est engagée pour renforcer les fonctions du CFPT en tant qu'organisme de formation professionnelle, et permettre l'offre de services de formation

intégrant les tendances des entreprises privées et les besoins du marché. Des actions de coopération continueront d'être mises en œuvre pour contribuer au renforcement des fonctions de formation des ressources humaines pour l'industrie dans les établissements d'enseignement sénégalais ou étrangers.

- Le remarquable développement industriel sénégalais de ces dernières années s'accompagne de la création d'une zone économique spéciale et de la construction d'une cité accueillant près de 350 000 personnes dans la ville nouvelle de Diamniadio, située à environ 35 km à l'est de la capitale. La construction d'usines de grande envergure et la constitution d'un pôle logistique y progressent rapidement, alors qu'augmentent les besoins en ressources humaines pour l'industrie qui assureront le déploiement fonctionnel de cette zone économique spéciale. Face à ces besoins, la JICA étudiera des coopérations opportunes et efficaces qui tireront partie des actifs du CFPT, telles que l'appui à la formation de ressources humaines industrielles basé dans cette zone précise.
- Le CFPT est également un pôle de coopération Sud-Sud où sont mises en œuvre depuis plus de 20 ans des formations en pays tiers ciblant d'autres pays africains. Les fonctions de formation des ressources humaines pour l'industrie continueront d'être enrichies au CFPT, au bénéfice du Sénégal comme des pays étrangers.

2.4 « Domaine prioritaire (cible) : Correction des disparités et renforcement de la résilience »

- Ce domaine prioritaire concerne principalement la promotion du développement social. Concrètement, la coopération travaillera à corriger les disparités à travers le développement économique et à renforcer la résilience, en se focalisant sur la production et l'offre alimentaires ainsi que les services sociaux de santé et d'éducation, qui constituent les fondements de la vie sociale.
- En tenant compte de l'aspect développement industriel, l'appui à l'aménagement de pôles industriels (matériel et équipements agricoles, transformation des produits agricoles et halieutiques) sera également étudié. Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le renforcement de la maintenance des équipements médicaux et le développement de matériaux pédagogiques seront aussi promus avec considération pour la coopération avec le secteur privé.

2.5 [Défi de développement : Renforcement de la stabilité de la production et de la capacité d'offres alimentaires]

Développement agricole et rural

- Dans le cadre de la contribution au PSE, de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), et de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture, la coopération mise en œuvre continuera de mettre l'accent sur l'amplification de la production de l'aliment principal qu'est le riz, à travers l'augmentation

de la productivité, la promotion de la logistique, l'amélioration de la gestion agricole et l'aménagement des infrastructures agricoles. Elle travaillera à améliorer l'efficacité et la productivité de la riziculture irriguée à travers la mise en œuvre du projet de prêt d'APD « Projet de Riziculture Irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal », l'expansion et la réfection des installations d'irrigation et installations annexes, la fourniture de machines agricoles, etc.

- L'augmentation de la production, des rendements et de la qualité de la riziculture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal sera visée à travers le projet de coopération technique « Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal, 2016-2021 » (PAPRIZ2) ainsi que les projets qui lui succéderont. À travers la mise en œuvre d'un projet de coopération technique, et l'augmentation de la production par l'amélioration des techniques de culture et de la gestion agricole, la JICA visera aussi à stabiliser la production alimentaire dans les régions de riziculture pluviale du Sud, qui sont fortement vulnérables en raison de leur sensibilité aux aléas climatiques.
- Pour améliorer les moyens d'existence des petits agriculteurs des zones rurales, la JICA promouvra l'approche SHEP, qui encourage ces producteurs à s'affranchir du comportement classique consistant à « produire et vendre », pour adopter une agriculture orientée vers le marché consistant à « produire pour vendre ». Le « Projet de renforcement des capacités des petits producteurs horticoles (2017-2022) » vise à améliorer les revenus des horticulteurs ciblés à travers la mise en pratique de l'approche SHEP dans des zones où l'horticulture est active.
- Pour le renforcement de la résilience dans les zones rurales susceptibles de subir l'influence des changements climatiques, et pour l'appui aux couches vulnérables affectées par des problèmes de malnutrition chronique, la coopération sera engagée dans des domaines transversaux tels que le renforcement des fonctions des organes de coordination de la sécurité alimentaire, le renforcement de la résilience face au changement climatique par la lutte contre la désertification, ou la mise en pratique de la stratégie nationale d'action IFNA.

Promotion de la pêche durable

- La JICA contribuera à « la conservation des écosystèmes », « la gestion des ressources halieutiques » et « l'amplification des avantages économiques et la promotion de la pêche artisanale », qui sont énoncés dans les cibles 14-2, 4, 5, 7, 8 de l'objectif 14 des ODD, « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Les moyens utilisés seront des activités de coopération ciblant (i) la gestion des ressources marines et (ii) le renforcement de la chaîne de valeur. Concernant (i) la gestion des ressources marines, il s'agira de répondre

au défi régional commun, qui est de savoir comment protéger des ressources limitées. Pour cela, la coopération visera, d'une part, à développer à l'échelle nationale la méthode de cogestion des ressources adoptée au Sénégal (protection des ressources travers la collaboration entre l'administration et les pêcheurs) et d'autre part, à introduire expérimentalement cette méthode dans les pays voisins (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Sierra Leone). (Projet de coopération technique « Projet de Renforcement de Capacités pour la Cogestion des Pêcheries dans les Pays d'Afrique de l'ouest » [COPAOL]).

- De même, (ii) l'amélioration de la chaîne de valeur consistera à répondre à la question de savoir comment utiliser efficacement des ressources limitées, et la JICA mettra ici en œuvre une coopération destinée à renforcer la qualité des produits marins débarqués. Concrètement, il est prévu de construire des débarcadères de type fermé à Mbour et Joal, dans le département de Mbour sur la côte, à l'ouest du Sénégal, afin de satisfaire aux normes d'exportation vers l'UE et les pays d'Asie. (Projet de coopération financière non remboursable (Projet d'Aménagement de Quais de Pêche Améliorés pour la Valorisation des Produits de la Pêche dans le Département de Mbour))
- Des conseillers techniques en administration des pêches continueront d'être envoyés au cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, dans un objectif de promotion de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture 2016-2023 (LPSDPA) ainsi que de coordination au niveau central, de pénétration et de diffusion des résultats de chacun des projets de la LPSDPA.

2.6 [Défi de développement : Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux et à la sécurité sociale]

Amélioration de l'éducation de base

- À travers la coopération entre l'administration de l'enseignement, les enseignants, les parents d'élèves et la population locale, la JICA contribuera à renforcer les fonctions d'appui à l'apprentissage par les enfants, et à améliorer la qualité de l'enseignement des sciences et des mathématiques dans les programmes d'enseignement de base. Les moyens utilisés seront le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants, la création de matériaux pédagogiques améliorant l'apprentissage par les enfants, et le renforcement des fonctions des comités de gestion des établissements scolaires. Le renforcement fonctionnel de ces comités est également important sous l'angle de l'amélioration de la gouvernance scolaire, car il contribue aussi à la réflexion des besoins des populations locales dans les services d'enseignement public. Parallèlement, la construction d'installations d'enseignement telles que les établissements scolaires et les instituts de formation des maîtres promouvoir l'amélioration de l'accès à l'éducation ainsi que la réponse à des besoins éducatifs diversifiés, et contribuera à l'universalisation d'un enseignement de base de qualité.

- La JICA a déjà travaillé à améliorer l'accès équitable à l'éducation, la qualité de l'éducation et l'administration de l'éducation : elle a ainsi mis en œuvre la construction d'établissements primaires et secondaires, le renforcement des capacités des enseignants de mathématiques et de sciences (« Projet de Renforcement de l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences et de la Technologie » Phases 1 et 2 [2007-2015]), et l'amélioration de la gestion des établissements (Projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire, Phases 1 et 2 [2007-2015]), etc. De 2015 à 2019, la JICA a exécuté le « Projet d'Amélioration des Apprentissages en Mathématiques à l'Élémentaire » (PAAME), destiné à améliorer les capacités des enfants dans cette matière. Ce projet a vu le développement de matériaux pédagogiques de mathématiques, de manuels de l'enseignant et de matériaux pédagogiques vidéo, et la mise en œuvre de cours supplémentaires et d'une amélioration de la gestion des établissements en coopération avec les communautés. L'établissement d'un cycle d'évaluation de l'apprentissage a également été appuyé (compréhension des résultats d'apprentissage des élèves à travers l'organisation de tests périodiques, et mesures de réponse). L'étude finale de ce projet a constaté que toutes ces actions avaient permis d'améliorer l'apprentissage, aussi bien en classe que dans les cours supplémentaires, et d'accroître considérablement les compétences de base en mathématiques des enfants dans les régions ciblées.
- Le « Projet d'Amélioration des Apprentissages en Mathématiques à l'Élémentaire Phase 2 (2020-2025) » a débuté en octobre 2020 en tant que successeur du PAAME. Afin que les actions d'amélioration des capacités de base en mathématiques engagées dans le projet précédent soient durablement mises en pratique dans le système éducatif sénégalais, la JICA coopère maintenant à l'amélioration du modèle et à son internalisation dans l'administration de l'enseignement, en vue que les résultats de la coopération s'expriment de manière plus inclusive et durable.
- À présent dans une période de réforme administrative de l'éducation, le Sénégal poursuit rapidement des initiatives visant à élargir les services éducatifs avec une qualité suffisante. Compte tenu des prévisions de croissance démographique future, les besoins nationaux d'enseignement devraient continuer d'augmenter. Toutefois, il ne sera pas possible d'y répondre complètement, en raison du déficit de financement visible entre les plans d'action annuels élaborés par le Ministère de l'Éducation et les budgets réellement alloués. C'est pourquoi la JICA, dans une perspective de comblement de ce déficit, utilise la coopération financière non remboursable, ou les projets de prêts, pour promouvoir la réalisation des politiques nécessaires pour l'amélioration de l'équité et de la qualité dans l'éducation, qui est visée par le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET-EF).
- La JICA mettra l'accent sur des actions de coopération qui corrigent les disparités dans

l'enseignement causées par l'expansion de l'épidémie à COVID-19, garantissent la continuité des opportunités d'éducation, et contribuent à l'acquisition des compétences scolaires de base par tous les enfants.

Appui à (renforcement de) la CMU

- La JICA contribuera à l'atteinte de la couverture médicale universelle et de l'ODD 3 au Sénégal, en conformité avec le cadre du « Plan National de Développement Sanitaire et social (PNDSS) 2019-2028 ». Elle couvrira pour cela l'offre de services (renforcement des capacités d'offres de services de santé), la demande de services (amélioration du système d'assurance maladie, renforcement des capacités de gestion de l'assurance maladie communautaire), et l'offre aussi bien que la demande à travers le renforcement du financement de la gouvernance de la santé.
- Du côté de l'offre de services, où la JICA a engagé des initiatives prioritaires dans les structures sanitaires de niveau primaire et secondaire, la coopération continuera pour le renforcement du système et de la gouvernance de la santé ainsi que pour la santé maternelle et infantile, et le développement des ressources humaines de santé, dans un objectif d'amélioration de la qualité de ces services. La lutte contre les maladies non transmissibles (MNT), qui sont en augmentation ces dernières années, et la coopération en faveur des structures sanitaires de niveau tertiaire seront simultanément étudiées.
- En vue de renforcer le système et la gouvernance de la santé, la JICA met en œuvre une amélioration des outils de gestion, l'introduction des 5S et un renforcement de l'exploitation du système d'information sanitaire (DHIS2) dans les structures sanitaires de niveau primaire et secondaire (postes et centres de santé) des régions ciblées. À travers la coopération technique « Projet d'Appui au Renforcement du Système de Santé (PARSS) Phase 2 (2016-2021) », elle appuie aussi la création de directives d'élaboration des plans ainsi que des formations dans l'ensemble de l'administration sanitaire.
- En matière de santé maternelle et infantile, la JICA a jusqu'ici mis en œuvre la coopération technique « Projet de Renforcement des Soins de Santé Maternelle et Néonatale (PRESSMN) ». Sa Phase 3 (2019-2024) vise à établir un mécanisme permettant la pénétration durable à l'échelon national, dans l'axe de chaque région médicale, des « soins respectueux des parturientes et des nouveau-nés », avec un développement identique dans les structures sanitaires de niveau tertiaire.
- Dans le domaine du développement des ressources humaines de santé, la JICA coopère depuis longtemps avec l'École Nationale de Développement Sanitaire et Social (ENDSS) à travers la coopération financière non remboursable et la coopération technique. En tant qu'établissement de formation paramédicale, l'ENDSS délivre un enseignement de haute qualité en Afrique francophone, formant un précieux actif de la coopération japonaise pour le développement des ressources humaines de santé dans la région. En sus de la

construction du Centre d'application pour la santé de la mère et de l'enfant, actuellement en cours au titre de la coopération financière non remboursable, la JICA vise à améliorer la qualité des stages cliniques au Sénégal comme dans sa région à travers la coopération technique « Projet d'Amélioration de la Qualité du Stage Clinique des Infirmiers et Sages-femmes (2020-2022) ».

- En matière de lutte contre les MNT, l'activité du conseiller technique en administration sanitaire a inclus une coopération ciblant le cancer du col de l'utérus, qui montre une forte prévalence parmi les cancers. Cette coopération couvrait l'élaboration d'un manuel de prise en charge des examens et lésions initiales ainsi que des formations. La lutte contre ces MNT devrait recevoir une attention particulière en tant que défi critique d'hygiène publique, comme le suggèrent les cas de complications graves de l'infection au coronavirus apparus chez les personnes atteintes de diabète ou d'autres maladies sous-jacentes. Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale prévoyant d'élaborer prochainement une stratégie nationale de lutte contre les MNT, la JICA étudiera de nouvelles actions de coopération compte tenu des défis prioritaires articulant cette stratégie.
- Concernant les actions engagées du côté de la demande de services, le prêt de développement de politique « Programme d'Appui à la Couverture de Santé Universelle (Phase 1) » (8,44 milliards de yens, accord de prêt signé en novembre 2016) a donné à la JICA l'opportunité de promouvoir les politiques et d'appuyer les finances pour la généralisation du nouveau système d'assurance maladie démarré en 2013. La JICA a par ailleurs engagé le « Projet de Renforcement de Capacités du Système d'Assurance Maladie Communautaire et des Initiatives de Gratuité des Soins de Santé (2017-2020) », dans lequel elle appuie des activités d'étude destinées à renforcer les capacités de gestion du système et à améliorer celui-ci dans les régions ciblées.
- En raison du fort déficit de financement qui persiste dans la dynamique de la couverture santé universelle, des projets de prêts de développement de politiques qui prendront le relais sont actuellement en cours de formulation.
- Dans la perspective d'une vie avec la COVID-19 et d'une vie post-COVID-19, la JICA engagera elle aussi un surcroît d'efforts dans le secteur de la santé, qu'elle positionne comme un défi des plus prioritaires. Le Sénégal constitue pour la JICA une base de coopération sanitaire dans tout le continent, sans limitation à l'Afrique de l'Ouest. À ce titre, elle y promouvra activement la lutte contre les MNT, la coopération auprès des structures sanitaires de haut niveau, la coopération régionale et la coopération avec le secteur privé, etc., parallèlement aux activités de coopération existantes.

2.7 Programme de volontariat

- Le mois d'octobre 2020 a marqué le 40^e anniversaire de l'accueil au Sénégal des Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV). Le concept adopté pour les

envois de volontaires dans ce pays est « Les activités des volontaires soutiennent le renforcement des capacités tout au long du processus du développement humain ». Les volontaires sont ainsi affectés stratégiquement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des sports de la sécurité sociale et de la formation professionnelle. Là, ils travaillent à renforcer l'inconscient dès les stades de la vie fœtale et de la petite enfance, qui sont la première étape du parcours de vie, et à former le capital humain (intelligence, savoir-faire, qualifications, parcours scolaire et/ou universitaire), pour contribuer ainsi à renforcer l'employabilité.

- En mars 2020, suite à la pandémie à COVID-19, les volontaires envoyés dans le monde entier, Sénégal inclus, sont rentrés au Japon, où ils se sont mis en situation d'attente. Au moment de leur reprise, les envois de volontaires seront promus selon le concept indiqué plus haut.

Chapitre 3 Points importants pour la mise en œuvre de la coopération

Une coopération conforme aux politiques des deux pays

- Alors que le PAP2 met en avant le renforcement des capacités administratives et la promotion du développement régional, les conditions préliminaires indispensables en vue d'un développement économique et social équilibré sont de relier les bénéfices du développement économique au développement social, et de renforcer l'administration chargée de cette mise en œuvre. La JICA suit la dynamique de la politique sénégalaise y compris PAP2A qui priorise les nouveaux défis causés par la COVID-19, afin de rétablir la trajectoire du PSE et comprend que l'importance des capacités administratives est plus élevée.
- Par conséquent, dans tous les domaines, les actions pour chaque défi de développement indiqué plus haut conformément au principe de base développeront les projets avec le souci du renforcement du système administratif ainsi que des capacités des agents de l'administration.
- Concernant les atteintes dans le domaine prioritaire « correction des disparités et renforcement de la résilience », la coopération ne saurait omettre les initiatives en faveur des régions accusant un retard de développement, que le PSE a lui aussi signalées. C'est pourquoi, dans la mise en œuvre de chaque type de coopération, la JICA aura le souci des bénéfices pour ces régions, et dans sa sélection des territoires (régions, départements) d'intervention, elle travaillera à leur mise en œuvre efficiente, les coordonnant par exemple à l'intérieur d'un secteur unique, ou transversalement dans de multiples secteurs.
- La TICAD7 a mis en avant la coopération avec les organisations internationales et régionales, en particulier la Banque Africaine de Développement³. Des possibilités de

³ Aperçu des résultats de la TICAD7 <https://www.mofa.go.jp/mofaj/files/000512916.pdf>

cofinancement seront en particulier recherchées pour l'amélioration de l'environnement d'investissement, la formation de financements internationaux, etc.

- Lors de la visite de la Mission conjointe public-privé pour la promotion du commerce et de l'investissement en Afrique en 2020, le Comité économique pour la promotion de l'investissement des entreprises japonaises au Sénégal (comité mixte) a été mis en place. En vue de promouvoir l'arrivée d'entreprises japonaises, la JICA sera attentive à une utilisation plus importante de sa coopération avec le secteur privé ou de ses autres programmes.

Promotion de la coopération régionale, y compris avec des pays associés

- Pour contribuer également au développement socioéconomique et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest, et promouvoir des collaborations en matière économique et sociale articulées autour du Sénégal, la JICA développera ses coopérations régionales dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et des pêches, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'infrastructure, etc., y compris à travers des formations en pays tiers qui tireront parti des actifs existants au Sénégal.

FIN